



Berne, le 27 juillet 2016

Monsieur le Président,

Par lettres du 20 mai 1992, le Conseil fédéral a déposé une demande d'ouverture de négociations en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté économique européenne, à la Communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi qu'à la Communauté européenne de l'énergie atomique.

A la suite de la votation populaire du 6 décembre 1992 portant sur la participation de la Suisse à l'Espace économique européen, objet rejeté par le peuple et les cantons suisses, cette demande est devenue sans objet.

Le 15 juin dernier, le Parlement suisse a adopté une motion enjoignant au gouvernement de vous informer du retrait de cette demande. Le Conseil fédéral vous communique donc par la présente que cette demande d'adhésion doit être considérée comme retirée.

À cette occasion nous confirmons la volonté ferme du Conseil fédéral de préserver et développer la collaboration étroite établie entre la Suisse et l'Union européenne sous la forme de la voie bilatérale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Johann N. Schneider-Ammann
Président de la Confédération

Walter Thurnherr
Chancelier de la Confédération

S. E.
Monsieur Miroslav Lajčák
Président du Conseil de l'Union européenne
Bruxelles